

Président de HNB – Rôles et responsabilités

Mandat

Améliorer continuellement le hockey au Nouveau-Brunswick en motivant et en encourageant les membres du personnel-cadre, gérer le conseil d'administration et servir de liaison avec le directeur exécutif (règlement 5).

Principales tâches

- Représenter la section à Hockey Canada (HC) et présenter les préoccupations et des propositions soutenues par les conseils et commissions de la HNB.
- Approuver les membres de HNB aux comités de Hockey Canada (règlement 3.11)
- Voter les motions de HC selon leur impact sur le hockey au Nouveau-Brunswick.
- Communiquer les procès-verbaux dans les 15 jours (à l'exception des réunions du comité HC).
- Transmettre les demandes aux conseils, commissions ou comités appropriés.
- Informer et encourager les membres du CA sur les programmes, les politiques, les procédures et les finances.
- Soutenir les présidents régionaux dans leurs efforts d'amélioration de leurs régions.
- Travailler avec le directeur exécutif et soutenir ses décisions conformes à la gouvernance de HNB.
- Faciliter les nominations/élections au conseil d'administration, aux conseils, aux commissions et aux comités.
- Présider les réunions et agir comme membre d'office.
- Présenter le calendrier des engagements lors de la réunion du conseil d'administration de juin.
- Imposer des suspensions ou amendes pour les incidents ne respectant pas les directives de HNB.
- Signer tous les contrats d'embauche.

Autorité

Le président exerce les fonctions propres à sa charge et peut faire usage des pouvoirs du conseil d'administration en cas d'urgence (règlements 5.4 et 5.7).

Mandat (durée)

Élu les années paires pour un mandat de deux (2) ans.

Les candidats au poste de président de Hockey Nouveau-Brunswick doivent être un membre actuel du conseil d'administration, des conseils, des commissions ou des comités du conseil de Hockey Nouveau-Brunswick (règlement administrative 11.1.a).

Ressources

Reçoit des ressources nécessaires et du soutien administratif du bureau du HNB.

Reddition de comptes

Le président rend compte aux membres.

Temps requis / Réunions

- Au moins deux réunions de Hockey Canada par an (au printemps et en hiver).
- Téléconférences au besoin.
- Possibilité de siéger à des comités.
- Au moins trois réunions du conseil d'administration par an (en juin, septembre et janvier).
- Réunions ou appels supplémentaires selon les besoins.
- Membre d'office de tous les conseils, commissions et comités.
- Disponible durant les heures normales de bureau.